

LETTRE DE SORTIE

GESTION DES LICENCES

Toute personne majeure précédemment licenciée ou ayant évolué à l'étranger (par exemple, dans une université américaine) sollicitant une extension « joueur compétition » doit obtenir une **lettre de sortie**. La **lettre de sortie** est requise même en cas d'**absence de pratique** pendant une ou plusieurs saisons. **Seule la FFBB est compétente** pour enclencher la procédure auprès de la FIBA.

→ Procédure à suivre pour obtenir une lettre de sortie (joueurs majeurs)

- Créer la demande sur le logiciel fédéral **FBI**, onglet « Gestion des entrées/sorties », et remplir les champs obligatoires.
- Joindre la copie du **passport ou carte d'identité en cours de validité** du joueur/joueuse.
- Renseigner le nom de l'**agent FIBA** (ou associé) intervenant dans le transfert.
- Payer les **frais administratifs de 250 CHF** en ligne sur la plateforme FIBA (lien transmis par courriel par le service qualification FFBB).
- Transmettre la **preuve de paiement** à l'adresse qualification@ffbb.com.

Il est aussi possible d'associer la demande de lettre de sortie à une préinscription en cochant « joueur nécessitant une lettre de sortie » dans FBI.

→ Cas de joueurs mineurs

Le **transfert international d'un mineur** (quelle que soit sa nationalité) **est interdit avant 18 ans, sauf dérogation FIBA strictement encadrée**. Pour proposer une licence à un joueur mineur, un dossier complet doit être constitué (se référer à la fiche FFBB ci-dessous) et transmis au service qualification de la FFBB (qualification@ffbb.com).

Fiche FFBB Transferts internationaux →

